



Conseil Communautaire
27 juin 2019
Abergement-la-Ronce – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 57
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 71
Date de la convocation : 20 juin 2019
Date de publication : 5 juillet 2019

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 84/19b

Objet

Avenant 4 à la Délégation de Service Public Transports

Secrétaire de séance

René POUTHIER

Rapporteur :

Gérard FERNOUX-COUTENET

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : J.L Bouchard, D. Bernardin, J.M Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, P. Verne, R. Foret, J.C Lab, A. Albertini, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, C. Demortier, T. Druet, J.P Fichère, J.B agnoux, I. Girod, J. Gruet, P. Jaboviste, N. Jeannet, A. Maire-Amiot, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, J.M Sermier, J.C Wambst, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, D. Troncin, D. Baudard suppléé par C. Labourot, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, J.M Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration :

P. Blanchet à J. Thurel, M. Berthaud à J. Gruet, I. Delaine à C. Bourgeois-République, F. Dray à P. Jaboviste, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, A. Hamdaoui à T. Druet, P. Jobez à J Péchinot, S. Kayi à N. Jeannet, J.P Lefèvre à J.P Cuinet, P. Roche à I. Mangin, E. Schlegel à J.M Sermier, P. Jacquot à M. Hoffmann, M. Boué à J.M Daubigney, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

G. Soldavini, D. Michaud, G. Chauchefoin, C. Crétet, S. Hédin, J. Zasempa, J. Dayet, M. Jacquot, D. Chevalier, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaux, R. Curly.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié à la société Carpostal l'exploitation du réseau de transport routier de voyageurs sur son territoire depuis le 1^{er} septembre 2016, pour une durée de 7 ans, via une convention de Délégation de Service Public.

Il est proposé d'apporter des améliorations aux services et de revoir les conditions d'intéressement « qualité et fréquentation » prévues au contrat.

Evolution du réseau

- La desserte du collège de l'Arc en direction de La Paule n'est actuellement pas assurée par le réseau. Compte tenu des effectifs, le service sera assuré pour la sortie de 16h35 par la ligne 2. Cela nécessite l'acquisition d'un nouveau véhicule. Pour répondre aux problèmes de surcharge sur cette ligne en fin de journée, trois services complets seront mis en place à compter de septembre 2019 :
- o Ajout d'un départ à 15h20 des Grandes Epenottes avec une arrivée Tavaux Eglise à 16h10. Fonctionnement les lundi, mardi, jeudi et vendredi, suppression du doublage assuré par la Région Bourgogne Franche-Comté le vendredi au départ du Théâtre à 15h40.
- o Ajout d'un départ de Tavaux à 16h15, passage Collège à 16h46 (sortie école 16h35), arrivée Grandes Epenottes à 17h08.

- o Ajout d'un départ Grandes Epenottes à 17h20. Arrivée Tavaux Eglise 18h10. Fonctionnement les lundi, mardi, jeudi et vendredi Suppression du doublage assuré par la Région Bourgogne Franche-Comté les lundi, mardi et jeudi départ 17h47 de Théâtre.
- Au regard des faibles fréquentations constatées, le prolongement de ligne 2 jusqu'à Tavaux Collège arrivée à 8h54 ainsi que les services ajoutés départ Tavaux Collège à 12h20 et retour Tavaux Collège à 13h34 sont supprimés.
- La ligne 13 départ Dole à 13h09 direction Rochefort est également supprimée.
- La ligne 1 est prolongée jusqu'à Choisey Autoroute pour assurer la liaison avec l'aire de covoiturage.
- Le circuit du groupe scolaire Wilson (junior 9) est prolongé : départ La Paule, arrivée à l'école Wilson.
- En ligne 3, la desserte de l'Aquaparc est maintenue exclusivement en période de vacances d'été.

Impact financier

Ces évolutions nécessitent l'acquisition d'un véhicule supplémentaire et la mise en œuvre d'un temps conducteur supplémentaire. L'impact financier est le suivant :

CarPostal DOLE	2019 (4 mois)	2020	2021	2022	2023 (8 mois)
Kilomètres roulés additionnels	5 229	13 073	13 073	13 073	8 217
Coûts additionnels directs	4 920 €	11 874 €	11 522 €	11 618 €	7 157 €
Coût additionnel PYSAE	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
Coût conducteur	6 417 €	19 428 €	19 517 €	19 636 €	12 931 €
Coût véhicule supplémentaire	3 847 €	7 342 €	7 342 €	6 095 €	3 100 €
Quote-part Coût structure	666 €	1 997 €	1 997 €	1 997 €	1 332 €
Marge & Aléas	274 €	821 €	816 €	795 €	530 €
TOTAL	16 524 €	41 862 €	41 593 €	40 541 €	25 450 €

Intéressement « qualité »

Le contrat prévoit un intéressement à la qualité : selon l'atteinte des objectifs de qualité prévus à l'annexe 24 du contrat, le délégataire bénéficie d'un bonus ou d'un malus de 10% de l'assiette de 200 000€.

Le suivi de la qualité est engagé depuis début 2017, d'abord en test puis au réel, en premier lieu sur les lignes urbaines et dans un second temps sur l'interurbain et le transport à la demande. Les résultats sont très bons, largement au-delà des objectifs fixés.

En revanche, le suivi mis en place est couteux et complexe.

Fort de ces constats, et sans remettre en cause l'intéressement à la qualité et en maintenant un cycle d'amélioration de la qualité du réseau, il est proposé de simplifier le suivi qualité en réduisant le nombre de mesures, en limitant le recours à un cabinet extérieur pour des contrôles mystères, et en rehaussant les objectifs sur la ponctualité. La mise à jour du dispositif d'intéressement à la qualité est reprise dans l'annexe 24 modifiée du contrat, ci-annexée.

Intéressement « fréquentation »

Les objectifs de fréquentation étant largement atteints à nouveau en 2018, des services supplémentaires étant mis en place de nouveau en septembre 2019, les objectifs de fréquentation auxquels est lié l'intéressement financier sont revus à la hausse comme suit :

	2019	2020	2021	2022	2023 (8 mois)
Fréquentation (Nombre de voyages)	950 500	955 253	960 029	964 829	610 881

Les services des juniors sont sortis de ces objectifs de fréquentation.

Compte d'exploitation prévisionnel

Le nouveau compte d'exploitation prévisionnel est le suivant :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CF	1 356 124,62	3 866 504,16	3 957 909,79	3 994 427,99	4 021 206,77	3 936 567,59	3 821 643,62	2 495 203,02
CFF	1 223 457,96	3 466 504,16	3 557 909,79	3 594 427,99	3 621 206,77	3 536 567,59	3 421 643,62	2 227 869,69
IF	66 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	134 000,00
IQ	66 666,67	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	133 333,33

CF = Contribution financière

CFF = Contribution financière forfaitaire

IF = Intéressement fréquentation

IQ = Intéressement qualité

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 70 votes pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** le projet d'avenant 4 à la convention de délégation de service public Transports ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 27 juin 2019
Le Président Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction des Transports
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- CarPostal France



Avenant n°4

A la convention de délégation de service public de transports urbains de voyageurs

PREAMBULE :

L'article 5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences exercées par les Communautés d'Agglomération indique que l'organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des Transports est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole créée le 1^{er} janvier 2008 a pris la compétence transport urbain devenue mobilité durable dans le cadre de la loi MAPAM adoptée le 27 janvier 2014 qui comprend notamment l'organisation du service public de transports urbains de voyageurs.

Par délibération en date du 19 mai 2016 (délibération n°GD49/16) la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a décidé de concéder l'exploitation du réseau T.G.D. par un contrat de Délégation de Service Public à l'entreprise CARPOSTAL DOLE dont le siège est établi Avenue Aristide Briand - Gare SNCF - 39100 DOLE.

Des améliorations aux conditions d'exploitation du réseau de transport urbain ont été convenues entre l'autorité organisatrice et son délégataire, formalisées par les avenants 1, 2 et 3 au contrat de DSP.

I – Objet

Le titre 4 du contrat de délégation de service public concernant l'exploitation du réseau T.G.D. affermée à la société CarPostal Dole précise les conditions de modifications de la consistance ou des modalités d'exploitation du réseau.

En accord avec ces articles et d'un commun accord entre les deux parties, des améliorations ont été apportées aux conditions d'exploitation du réseau : nouveau service en ligne 2, ajustement de quelques services au regard des besoins, intermodalité avec l'aire de covoiturage de Choisey.

Ces modifications doivent entrer en vigueur à partir 01 septembre 2019. Cet avenant 4 a pour objet de préciser les modifications apportées et de prendre en compte l'impact financier pour la Communauté d'Agglomération ainsi que l'impact sur les objectifs de fréquentation.

Par ailleurs, il est convenu entre les parties de revoir les modalités de suivi de la qualité de service.

II – Améliorations du service

1- Ligne 2

Pour répondre à la sortie principale du Collège de l'Arc de 16h35 direction La Paule ainsi qu'au problème de surcharge de la ligne 2 en heure de pointe entre 15h30 et 18h00, 3 courses sont ajoutées

- départ à 15h15 des Grandes Epenottes qui passe au Théâtre à 15h35, Thouverey (Duhamel) à 15h41. Arrivée Tavaux 16h07. Fonctionnement en LMJV.
- Ajout d'un départ de Tavaux à 16h10, passage Collège à 16h43 (sortie école 16h35), arrivée Grandes Epenottes 17h05.
- Ajout d'un départ Grandes Epenottes à 17h15, desserte de Barberousse (internes de Duhamel scolarisés à Prévert) à 17h36 et Duhamel 17h43. Fonctionnement en LMJV.

Après une année de fonctionnement, plusieurs dessertes de Tavaux Collège sont très peu fréquentées et sont donc supprimées :

- Prolongement Tavaux Eglise – Tavaux Collège à 8h54
- Aller-retour le midi Tavaux Collège – Dole départ 12h20, retour 13h34

2- Prolongement de la ligne 1 jusqu'à Choisey Autoroute

La ligne 1 est prolongée jusqu'à Choisey autoroute à chaque course, et s'arrête sur l'arrêt de l'aire de covoiturage.

3- Desserte de l'école Wilson par le junior 9

L'école élémentaire Commards sera déplacée à la rentrée de septembre 2019 à l'école Wilson. Le Junior 9 est prolongé pour l'adapter aux besoins : circuit La Paule – Rockefeller – Wilson, Matin, midi et soir

4- Desserte de l'aquaparc

Depuis la fermeture de la piscine en septembre 2018, la ligne 3 dessert l'aquaparc entre les vacances de Pâques et de la Toussaint incluses. Le bilan de la fréquentation est très faible en dehors de la période estivale.

Il est proposé de revenir à une desserte de l'aquaparc pendant les vacances d'été.

5- Modification de la ligne 13

Le tracé de la ligne 13 est modifié à Rochefort pour passer par la nouvelle entrée depuis la RD 673. Par ailleurs, l'arrêt ZI est rétabli en réponse aux besoins exprimés des entreprises du secteur.

III – Impact financier des améliorations apportées

La mise en place de 3 courses supplémentaires en ligne 2 en heure de pointe nécessite l'acquisition d'un nouveau véhicule et d'un temps conducteur supplémentaire estimé à 0,46 ETP.

CarPostal DOLE	2019 (4 mois)	2020	2021	2022	2023 (8 mois)
Kilomètres roulés additionnels	5 229	13 073	13 073	13 073	8 217
Coûts additionnels directs	4 920 €	11 874 €	11 522 €	11 618 €	7 157 €
Coût additionnel PYSAE	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
Coût conducteur	6 417 €	19 428 €	19 517 €	19 636 €	12 931 €
Coût supplémentaire véhicule	3 847 €	7 342 €	7 342 €	6 095 €	3 100 €
Quote-part Coût structure	666 €	1 997 €	1 997 €	1 997 €	1 332 €
Marge & Aléas	274 €	821 €	816 €	795 €	530 €
TOTAL	16 524 €	41 862 €	41 593 €	40 541 €	25 450 €

IV - Impact sur la contribution financière

La contribution financière forfaitaire est modifiée, la contribution financière également en conséquence. Les montants sont repris dans le CEP modifié joint en annexe.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
CF	1 356 124,62	3 866 504,16	3 957 909,79	3 994 427,99	4 021 206,77	3 936 567,59	3 821 643,62	2 495 203,02
CFF	1 223 457,96	3 466 504,16	3 557 909,79	3 594 427,99	3 621 206,77	3 536 567,59	3 421 643,62	2 227 869,69
IF	66 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	134 000,00
IQ	66 666,67	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	133 333,33

CF = Contribution financière

CFF = Contribution financière forfaitaire

IF = Intéressement fréquentation

IQ = Intéressement qualité

V – Révision des objectifs de fréquentation

Les objectifs de fréquentation étant largement atteints en 2016, 2017 et 2018. Une hausse des objectifs a déjà été opérée lors de l'avenant 3.

Les chiffres de fréquentation des juniors sont inclus dans ce calcul. Or la comptabilisation des voyages est réalisée par échantillonnage et non par le système billettique comme le reste du réseau. Il est donc décidé de retirer les juniors du calcul de la fréquentation pour l'intéressement fréquentation.

Avec l'ajout de nouveaux services notamment sur la ligne 2, les objectifs de fréquentation auxquels est lié un intéressement financier, sont de nouveau revus à la hausse comme suit.

	2019	2020	2021	2022	2023 (8 mois)
Fréquentation (Nombre de voyages)	950 500	955 253	960 029	964 829	610 881

VI – Révision de l'annexe qualité

CarPostal et la Communauté d'agglomération, forts des bons résultats de qualité 2018 et d'un retour d'expérience de 2 années à blanc puis au réel, décident de revoir l'annexe qualité :

- Critères recentrés : ponctualité, qualité de service à bord des véhicules, information générale, propreté et état des véhicules, agence commerciale
- Nombre de mesures revues à la baisse
- Indicateurs de performance plus ambitieux (ponctualité, qualité de service à bord des véhicules, information générale)
- Objectifs à atteindre adaptés en fonction de ces nouvelles conditions avec en perspective l'atteinte de la norme NF avant la fin du contrat.

	2020	2021	2022	2023
Ponctualité (-1>H<+3:59)	88%	89%	90%	91%
Qualité à bord des véhicules	91%	92%	93%	94%
Information générale	90%	91%	92%	93%
Propreté et état des véhicules	87%	88%	89%	90%
Agence commerciale	88%	89%	90%	91%

Le dispositif d'intéressement qualité modifié prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020.

VII – Date d'effet

Ces changements seront mis en place à partir du 01 septembre 2019.

Le présent avenant est donc applicable à compter du 01 septembre 2019.

VIII – Annexes

Les différentes annexes au contrat modifiées par l'ensemble de ces dispositions sont annexées au présent avenant :

Annexe 15bis.1 : Caractéristiques des matériels roulants

Annexe 22.1 : Compte d'exploitation prévisionnel du délégataire

Annexe 24 : Dispositif d'intéressement à la qualité

Fait à Dole en 4 exemplaires originaux,

Le

Pour la Société Car Postal Dole

Madame Nathalie Courant,
Directrice Générale Déléguée CarPostal

Pour la Communauté d'Agglomération

Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE,
Président de la C.A. du Grand Dole